

LES CONTEMPORAINS



Mgr JEAN-CHARLES DE COUCY (1746-1824)
(ÉVÊQUE DE LA ROCHELLE 1789-1801, ARCHEVÊQUE DE REIMS 1817-1824)

A l'aurore de ce siècle, quand le grand pape Pie VII, aux prises avec Bonaparte, vit l'Église de France plongée dans une douleur sans exemple, il demanda aux évêques un sacrifice sans précédent, celui de tous leurs sièges. Sur 81 évêques de l'ancien clergé, survivants à cette époque, 45 donnèrent sans retard leur démission; 36, au contraire, apportèrent à cet acte de tels sursis, de telles conditions que le Pape dut passer outre et pourvoir à l'administration de leurs Églises. De là naquit la *Petite Église*¹ ou le schisme des anticoncordataires, page douloureuse de l'histoire ecclésiastique moderne, page relativement peu connue.

¹ La Maison de la Bonne Presse (8, rue François 1^{er}) publiera la semaine prochaine l'Histoire de la Petite Église, par le R. P. Jean-Emmanuel Drochon, des Augustins de l'Assomption. Les origines, les progrès, les ravages du schisme, sa décroissance, on peut dire son extinction dans la plupart des provinces, tout y a été étudié d'après des documents presque tous inédits. Ces documents sont des lettres pieusement conservées et jadis écrites en Espagne, en Angleterre, en Autriche par les évêques exilés. (1 vol. de 460 pages, avec une carte et 4 portraits. Prix 3 fr., franco 3 fr. 50.)

Parmi les personnages qui jouèrent à cette époque un rôle prépondérant, il nous a paru bon de présenter aux lecteurs des Contemporains les deux hommes dont l'influence fut décisive et qui furent les Pères de cette Petite Église :

Ce sont Mgr de Coucy et Mgr de Thémines, évêques de La Rochelle et de Blois.

I - EXIL ET ANGOISSES

Mgr Jean-Charles, comte de Coucy, de l'illustre famille de ce nom, était né le 23 septembre 1746, au château d'Écordal, près Attigny, dans les Ardennes. Entré de bonne heure dans les Ordres, avec la protection de Mgr. de La Roche-Aymon, archevêque de Reims, il était vicaire général de ce diocèse, aumônier de la reine et abbé d'Igny, quand, au mois d'août 1789, Louis XVI le nomma à l'évêché de La Rochelle vacant par la mort de Mgr de Crussol. Il fut sacré à Paris, le 3 janvier de l'année suivante, avec MM. Daviau et Asseline ; le premier, archevêque, de Vienne en Dauphiné, après le Concordat, archevêque de Bordeaux; le second, évêque de Boulogne.

Il était donc à peine installé sur son siège quand la Révolution vint l'en chasser pour toujours. Au mois de septembre 1791, l'orage l'obligea de rechercher un abri en Espagne, au couvent des Dominicains de Guadalajara, diocèse de Tolède. C'est de là qu'il écrit les lettres intéressantes que nous avons eues sous les yeux.

Royaliste autant qu'évêque; Mgr de Coucy regarde le trône et l'autel comme indissolublement unis; et la religion ne peut, à son sens, se passer de la monarchie héréditaire. L'Assemblée nationale avec ses lois de proscription; la Convention avec ses chefs sanguinaires, le Comité de Salut public avec ses scélérats et ses grotesques, le Triumvirat, le Consulat et l'Empire sont tous également, sous sa plume, le gouvernement des tyrans et des usurpateurs.

« On ne leur doit, écrivait-il en 1799, que ce qu'on accorde à un voleur plus fort qui vous dépouille dans un bois. C'est donc un acte de folie de reconnaître par un acte les lois de la République. » Cette idée arrêtée chez Mgr de Coucy lui enleva la notion de juste. Ne reconnaissant à Bonaparte aucun titre pour traiter au nom de la France, des intérêts religieux, il en vint fatalement jusqu'à refuser les décisions du Pape et à refuser la démission de son siège à Pie VII. Il poussera si loin les choses que, pendant plus de quatorze ans, il demeurera sous le coup d'un interdit qu'il ne respectait même pas, et quand, en 1815, il donnera enfin sa démission, c'est entre les mains du roi, et non du pape, qu'il consentira à la remettre.

Malgré ces fâcheuses défaillances, Mgr de Coucy s'occupait activement de ses diocésains. Nous avons sous les yeux les divers mandements qu'il leur adressait, en 1794 et 1795. En cette dernière année, il propose une neuvaine en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus pour obtenir la fin des maux qui désolaient la France. Il accorde quarante jours d'indulgence à tous ceux qui réciteront la prière touchante de Marie-Antoinette : « Que m'arrivera-t-il aujourd'hui, ô mon Dieu ?... » IL règle les points de discipline compatibles avec les difficultés du temps, etc. L'année suivante, une lettre touchante va porter aux prêtres détenus à Rochefort, dans son diocèse, des encouragements et de paternelles bénédictions.

Nous arrivons à 1801. Après mille difficultés, le Concordat venait d'être conclu. Sans en prévoir la teneur, les évêques avaient anxieusement suivi les péripéties ce célèbre contrat. Les uns avaient donné par avance les gages d'une filiale soumission à tout ce que le Pape aurait décidé dans sa sagesse ; les autres, imbus des préjugés gallicans, des erreurs jansénistes préoccupés de maintenir le principe de l'inamovibilité de l'épiscopat, se demandaient dans le secret de leur conscience à quel parti ils se décideraient.

Cependant, le Pape venait d'expédier aux évêques français ses Lettres Apostoliques : *Tam mixta et dam proclara*, datées de Rome le 15 août 1801, les suppliant de se démettre de leurs sièges. Il leur rappelait qu'autrefois ils avaient, d'un commun accord, remis leur

démission entre les mains de son prédécesseur; que plusieurs lui avaient renouvelé le même sacrifice avec un magnanime désintéressement; qu'il n'avait, de son côté, rien omis pour leur épargner un si douloureux sacrifice. Le pieux Pontife ajoutait :

« Nous sommes forcé par la nécessité des temps, qui exerce aussi sur Nous sa violence, de vous annoncer que votre réponse doit Nous être envoyée dans dix jours, et que cette réponse doit être absolue et non dilatoire, de manière que, si Nous ne la recevions pas telle que Nous la souhaitons, Nous serions forcé de vous regarder comme si vous aviez refusé d'acquiescer à Notre demande. Epargnez-nous cette douleur, Nous vous en supplions, et consentez au sacrifice que Nous vous demandons pour le plus grand bien de la religion. »

A ces accents émus, la majorité des évêques suivra Mgr du Belloy, évêque de Marseille, le doyen des évêques de France, qui, s'adressant à Mgr Spina écrivait : « Je reçois avec respect et soumission filiale le Bref que vous m'adressez, de la part de Notre Saint-Père le Pape ; plein de vénération et d'obéissance pour ses décrets et voulant toujours lui être uni de coeur et d'esprit, je n'hésite pas à remettre entre les mains de Sa Sainteté ma démission de l'évêché de Marseille. Il suffit qu'Elle l'estime nécessaire à la conservation de la religion en France pour que je m'y résigne. »

Ou bien, avec Mgr Le Quien de la Neufville, évêque de Dax, les évêques diront :

« Je n'ai pas balancé un moment à immoler ce qui m'est le plus cher, dès que j'ai appris que le douloureux sacrifice étoit nécessaire à la paix de la patrie et au triomphe de la religion... Qu'elle sorte glorieuse de ses ruines ! Qu'elle s'élève, je ne dis pas sur les débris de tous mes intérêts les plus chers, de tous mes avantages temporels, mais sur mes cendres mêmes, si je pouvais lui servir de victime expiatoire ! »

Ce magnifique langage, digne des plus beaux jours de l'Église, excita l'admiration des contemporains et de M. Thiers lui-même.

Hélas ! Tous les prélats français ne s'inspiraient pas de sentiments aussi désintéressés. Voici les paroles amères que Mgr de Coucy, sans connaître encore les termes du Concordat, adressait à son grand vicaire, M. de Beauregard, mort évêque d'Orléans².
La foi semble y chanceler en même temps que l'obéissance :

Guadalajara, 21 août 1801.

« Si ce qu'on débite du prétendu Concordat est vrai, il ne me paroît qu'un dérivé de la Constitution civile, catholicisé grossièrement aux dépens de l'honneur et de la justice. Il m'est impossible de croire à une ratification aussi prochaine qu'on le dit. De si grands intérêts ne peuvent être traités à coups de sabre, et, en vérité, les apparences ne présentent pas autre chose. Quoi ! D'un trait de plume, on supprimeroit tous les sièges de France !

» Les catholiques ne verront dans ce triste résultat que la religion humaine qu'ils avoient bien aperçue dans les premières destructions de nos législateurs impies de 1789.

» Les sentiments religieux que la vigueur de l'épiscopat français, l'énergie de Pie VI et le cri de la catholicité ont si bien soutenus, s'affaibliront, la religion s'anéantira insensiblement et l'impiété aura prévalu !

» Mais c'est un blasphème de penser que l'Église, Mère et Maîtresse, donnera les mains à de semblables dispositions ! Il est pourtant difficile de ne pas craindre que les politesses corses n'en aient imposé aux agents qui ont signé.

» Je repousse ces idées, dont pourtant aucune, je l'espère, n'échappera à la sagacité du plus sage conseil qu'il y ait au monde, présidé par celui qui réunit au plus grand mérite et à de sublimes vertus l'assistance d'en haut.

² Voir sa biographie abrégée dans le n° 34 des Contemporains.

» Et si ce qu'on dit pouvoit avoir lieu pour la France, le Conseil Aulique ne demandera-t-il pas bientôt les mêmes réductions, les mêmes spoliations, les mêmes arrangements pour l'empereur et l'Empire ?

» Si les choses doivent durer ainsi, notre hémisphère social et religieux croulera incessamment et entraînera dans sa chute l'autre partie du globe, pour ne faire de l'univers que le séjour des Hottentots, ou revenir aux glands et forêts du rêveur Jean-Jacques, sauf à se déchirer à coups de dents, de pieds et de poings, si l'on a meilleur appétit que les voisins. Beau résultat du siècle des lumières, et fruit bien digne de la plus abominable des révolutions !»

II - REFUS DE DEMISSION - LETTRE A S. S. LE PAPE PIE VII

Ces dispositions ne faisaient que trop prévoir le refus que l'évêque de La Rochelle allait opposer au désir du Souverain Pontife. Nous avons copié sur l'original cette réponse qui reproduit à peu près les griefs et les remontrances que les autres prélats français firent alors entendre au Pape : c'est à peine .si la politesse de la forme y dissimule la raideur janséniste du fond.

« Très Saint-Père, disait l'évêque de La Rochelle, j'ai reçu, le 11 de ce mois, par l'entremise de S.Em. Mgr le cardinal Gagoni, le Bref daté du 15 août dernier, dont Votre Sainteté m'a honoré, et je l'ai lu avec la juste vénération dont je suis pénétré pour sa personne sacrée et son autorité suprême. La démission de mon siège; qui est l'objet de ses instances, ne souffriroit aucune difficulté, si je ne suivois que l'impulsion de la confiance que m'inspirent ses lumières, son zèle, et sa sagesse, et, si je m'écoutois que le désir de mon cœur, car, depuis longtemps, bâton pastoral est devenu pour moi une croix pesante, que ma faible main ne peut plus porter dans ces circonstances douloureuses et terribles, où se trouve l'Église antique et vénérable dont j'ai l'honneur d'être un des pasteurs.

» Mais, Très Saint-Père, il ne s'agit pas seulement au siège de La Rochelle et bien moins encore de ma personne ; c'est la cause de l'épiscopat gallican et de tous les fidèles confiés à ses soins; c'est, par des circonstances très prochaines, la cause de l'Église universelle, de tous les évêques et peuples catholiques. Ne sera-t-il donc pas téméraire à moi de prendre une détermination isolée et individuelle ? Étant le dernier et le plus indigne de tous, m'appartient-il de préjuger une question d'où dépendent de si grands intérêts ? Mon suffrage sera-t-il à sa place s'il n'est précédé de la majorité de mes vénérables collègues ?

» Quelle circonstance vraiment extraordinaire pour nous tous ! Quel événement nous commanda jamais plus impérieusement de nous concerter dans l'unité des mêmes principes, pour consommer notre carrière avec honneur et pour nous entr'aider dans ce dernier sacrifice qui nous est demandé ?

Par ce concert, il eût été bien sûr que les Pères de l'Église gallicane n'auraient pas dégénéré, dans cette occasion décisive, de la gloire qu'ils ont acquise il n'auroit pu résulter de leur sagesse, de leur, zèle et de leur charité si connus, qu'une résolution qui prouvât de plus en plus à l'univers qu'ils sont constamment et inviolablement attachés et dévoués à la foi, au Saint-Siège et au salut des âmes.

» Votre Sainteté n'aura donc pu nous donner cette consolation ! Bien au contraire, Elle ne nous permet ni examen, ni réflexion, ni délai : Elle nous signifie que le moindre retard, passé le terme de dix jours, sera regardé comme un refus et qu'en cas de refus ou d'une démission non précise et absolue, Elle saura lever tous les obstacles et poursuivre l'oeuvre qu'elle a commencée. Ainsi, en nous privant de toute liberté, Votre Sainteté nous prévient qu'il seroit absolument inutile que nous pensassions, même à lui soumettre nos respectueuses représentations. En effet, Très Saint Père, je ne pourrois m'en permettre qu'autant que Votre Sainteté, nous considérant encore comme juges de ce qui intéresse nos Églises, nous eût donné quelque connaissance de ses travaux, et nous eût permis de prendre une part directe aux

arrangements qu'Elle a conclus au sujet de l'Église de France ; mais Elle a jugé dans sa sagesse qu'il valoit mieux pour nous qu'Elle prît sur elle toute la responsabilité, et devenus déjà étrangers aux Églises par cette exclusion prématurée, il n'est pas étonnant qu'on n'ait pas besoin de nous pour l'exécution, et que, pour la faciliter, on exige que nous renoncions à nos titres. Par ce moyen, nous ne sommes juges en rien, pas même des raisons qui nécessitent notre démission; par ce moyen, nous ne sommes responsables ni devant Dieu, ni devant les hommes d'un acte sur lequel roulent d'aussi grands intérêts, et rien ne pourra nous être imputé des suites qui pourroient contrarier la religion de Votre Sainteté. Enfin, toutes ces considérations, en attestant à l'univers entier la nullité absolue où nous avons été laissés dans cette unique et importante affaire, mettent, ce me semble, ma conscience en sûreté, puisqu'elle ne retombe en rien sur moi de la terrible responsabilité d'un arrangement dont je n'ai pas même connoissance.

» Cela me suffit, Saint-Père; à Dieu ne plaise qu'en refusant une démarche qui ne me compromet en rien, je force Votre Sainteté à employer des moyens qui occasionneroient peut-être des divisions plus dangereuses que celle qu'Elle croit pouvoir éteindre.

» Me transportant donc par la pensée à l'époque où Votre Sainteté pourra juger du voeu du corps épiscopal de France en communion avec le Saint-Siège, je m'y réunis de coeur et d'affection, et si ce corps vénérable, parfaitement instruit des circonstances où se trouve la France, a cru nécessaire la démission demandée par Votre Sainteté, et qu'Elle nous dit arrachée par la violence à son coeur paternel (sic), afin de n'entraîner aucun des inconvénients que Votre Sainteté paroît redouter, dès ce moment-là, je la donne entre ses mains. Sur une garantie aussi sainte et aussi respectable que celle du Chef de l'Église et de mes collègues de l'épiscopat, je suis sûr de ne pas m'égarer : *Ut non sit schisma in corpore, sed pro invicem solliciti (sic) sint membra. (I. Cor., XII, 25.)*

» Je la donne avec toute la liberté de mon âme et dans toute l'effusion de mon coeur, priant le divin Auteur et Consommateur de notre foi d'avoir pour agréable ce dernier sacrifice de mon amour pour le troupeau qu'il m'avoit confié, et pour le salut duquel j'aurois désiré, avec le secours de la grâce, d'être jugé digne de répandre mon sang. Puisse le zèle dont brûle Votre Sainteté pour la gloire de Dieu et la conservation de la foi dans le coeur des fidèles n'éprouver aucune difficulté dans les mesures qu'Elle prendra pour pourvoir nos églises d'évêques irrépréhensibles dans les moeurs et dans la foi ! Qu'on en éloigne à jamais les Grégoire, les Nectaire, tous ceux qui pourroient autoriser l'usurpation, l'injustice et d'autres désordres contraires aux saintes maximes de l'Évangile.

» Abandonné à moi-même, seul et sans appui, privé de la ressource des lumières de mes vénérables collègues, je ne puis stipuler sur des droits sacrés qui sont de leur nature inaliénables et imprescriptibles, et sur lesquels je forme ma réserve expresse ainsi que sur tous ceux qui pourroient être blessés dans ces affaires.

» J'ai la confiance que ces précautions, dictées impérieusement par ma conscience, n'affaibliront en rien auprès de Votre Sainteté le témoignage que je désire lui donner de mon profond respect, de mon entière déférence et du voeu ardent de mon coeur, de concourir, autant qu'il est en moi, à la paix de l'Église ...

» Qu'il me soit permis de mettre aux pieds de Votre Sainteté l'hommage de ma respectueuse et vive reconnaissance pour l'offre qu'Elle a daigné me faire de sa recommandation pour obtenir un nouveau siège ou des moyens de subsistance. Je dois lui dévoiler mes sentiments les plus intimes. Dieu sait que, même en prévoyant des temps plus heureux et des événements plus consolants, j'étois prêt à remettre entre les mains de Votre Sainteté un fardeau sous lequel je succombe ; ainsi, quand bien même, je ne serois pas intimement persuadé que je ne serais jamais jugé digne des nouveaux titres, je supplierai, instamment Votre Sainteté de m'en exclure pour toujours ; une fois mes liens spirituels canoniquement rompus, la conscience de mon insuffisance et de mon indignité, le premier serment de fidélité que j'ai prêté, dont l'obligation est chère à mon coeur et y subsiste dans toute sa force; m'empêcheront toujours d'en contracter de nouveaux.

» Quant à ce qui regarde ma subsistance, dont Votre Sainteté paraît aussi s'être occupée, j'ai trop confiance, dans l'admirable Providence qui m'a soutenu jusqu'à présent pour craindre la misère. Elle m'a placé au milieu d'une nation magnanime et généreuse, et m'a suscité un protecteur; un père dans la personne de S.Ém. Mgr le cardinal, de Lorenzana et dans celle de son auguste successeur, et si Dieu voulait m'envoyer cette épreuve, la religion sainte m'a appris que personne n'est jamais tenté au dessus de ses forces, et je lui dois la grâce d'attendre avec autant de résignation que de tranquillité ce qu'il lui plaira de me faire souffrir pour expier les fautes de mon épiscopat, et faire pénitence pour moi et ma malheureuse patrie.

» J'ai, Très Saint-Père, une grande consolation en pensant que Votre Sainteté voit et verra toujours en nous des enfants qui souffrent par suite de leur faiblesse constante à défendre la foi et à soutenir les droits sacrés de leurs sièges, ceux de la Chaire apostolique de l'Église universelle, et à montrer leur attachement inébranlable aux principes éternels de la justice.

» C'est à ce titre de fils, si cher à mon cœur, que je réclame vivement la continuation de l'amour paternel dont m'honore Votre Sainteté, auquel je conjure d'ajouter sa bénédiction apostolique.

» Je suis avec respect, Très Saint-Père, de votre Sainteté, le très humble et obéissant serviteur et fils,

» †, JEAN-CHARLES,

» évêque de La Rochelle. »

Guadalajara, 18 octobre 1801.

Trente-cinq autres évêques, épars en France, en Italie, en Autriche, en Allemagne et surtout en Angleterre, écrivirent au Pape dans le même sens. Bientôt, se concertant pour rédiger, leurs griefs, ils firent paraître à Londres, au mois d'avril 1803, un écrit connu sous le titre de Réclamations canoniques; la brochure était signée par le cardinal de Montmorency, évêque de Metz; Dillon, archevêque de Narbonne; de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims; du Plessis d'Argentré, évêque de Limoges; de Conzié, évêque d'Arras; de Malide, évêque de Montpellier; de Grimaldi, évêque de Noyon; de Bonnac, évêque d'Agen; de Nicolaï, évêque de Béziers; de Clugny, évêque de Riez; de La Marche, évêque de Saint-Paul de Léon; de Flammarens, évêque de Périgueux; Jean-Baptiste du Plessis d'Argentré, évêque de Sées; de Belboeuf, évêque d'Avranches; de Gallard de Terraube, évêque du Puy; Amelot, évêque de Vannes; de Lauzières-Thémines, évêque, de Blois; de Sabran, évêque de Laon; de Béthisy, évêque d'Uzès; Cahuzac de Caux, évêque d'Aire; de Saignelay-Colbert, évêque de Rodez; du Chillau, évêque de Châlons-sur-Saône; de la Laurencie, évêque de Nantes; de Villedieu, évêque de Digne; d'Albignac, évêque d'Angoulême; de la Broue de Vareilles, évêque de Gap; de Castellane, évêque de Toulon; de la Farre, évêque de Nancy; de Chambre d'Urgons, évêque *in partibus* d'Orope; de Chauvigny de Blot, évêque de Lombez; de Messey, évêque de Valence; de Vintimille, évêque de Carcassonne; de Bovet, évêque de Sisteron; de Coucy, évêque de La Rochelle; Asseline, évêque de Boulogne; des Gallois de la Tour, évêque nommé de Moulins.

En tout trente-six évêques, auxquels, s'adjoignirent MM. de Lastic et Gain de Montagnac, démissionnaires de leurs sièges l'année précédente rite et qui prennent soin d'ajouter à leur signature : naguère évêques de Rieux et de Tarbes.

De tous ces prélats, qui d'ailleurs firent plus tard, leur soumission, Mgr de Coucy se montra l'un des plus ardents. Par ses lettres, il entretenait la résistance dans son ancien diocèse, affirmant au clergé qu'il ne devait pas reconnaître d'autre autorité que la sienne. Cette attitude était trop provocante pour ne pas exciter les défiances d'un pouvoir aussi ombrageux que celui du premier Consul.

Renseigné par les rapports du baron Dupin, préfet des Deux-Sèvres, Bonaparte ne tarda point à se préoccuper des agissements du prélat, qui, sous couleur religieuse, pouvaient rallumer la guerre civile dans la Vendée.

Dès le mois de, juin 1803, il écrit de Saint-Cloud, 18 prairial, an XI (7 juin 1803).

«Au citoyen Talleyrand,

Je vous prie, citoyen ministre, de faire les démarches nécessaires, pour que MM. de Coucy, ancien évêque de La Rochelle, de Thémines, ancien évêque de Blois, et Gain de Montagnac, ancien évêque de Tarbes, qui se trouvent en Espagne et viennent, par des mandements séditionnels, de chercher à troubler l'État, soient arrêtés et retenus au secret dans des couvents et dans les lieux de l'Espagne les plus éloignés de la France.

» BONAPARTE »³

Ces projets d'incarcération n'ayant pas eu de suite, sans doute parce qu'il répugnait au roi d'Espagne de faire arrêter l'évêque français, son hôte et son parent, Bonaparte entra dans une de ces colères qui lui étaient fréquentes. Le 20 frimaire, an XII (12 décembre 1803), il écrivit de Paris :

«Au citoyen Talleyrand,

» Citoyen ministre, M. de Coucy, ancien évêque de La Rochelle, est en Espagne. Il se comporte on ne peut plus mal. Ses mandements incendiaires contribuent à la guerre civile dans la Vendée. Envoyez un courrier extraordinaire à Madrid avec les instructions les plus efficaces pour qu'il soit arrêté et remis à Bayonne entre les mains de la gendarmerie. Ecrivez au général Beurnonville, qu'il ne s'agit plus d'une vaine formalité ; que les mandements de ce misérable, influent sur la tranquillité publique ; qu'il est évidemment stipendié par les Anglais et que je ne saurais croire que Sa Majesté, Catholique, pour un objet de cette importance, voulût se refuser à le faire mettre entre mes mains. Recommandez au général de Beurnonville de mettre tous ses soins à faire réussir cette affaire et à ce que cet évêque soit effectivement transféré à Bayonne.

» BONAPARTE »⁴

A l'arrivée du courrier extraordinaire, expédié de Paris à Madrid, Charles IV, cette fois, se décida à l'action. Il dépêcha près de MM. de Coucy et de Thémines, en résidence chez les Dominicains de Guadalajara, près de Tolède; un émissaire secret. Il les avertissait des intentions de son terrible voisin et des dangers que pouvaient amener, pour son royaume, leur résistance prolongée. Malgré ces solennels avertissements, les prélats continuèrent à inonder leurs anciens diocèses d'écrits attaquant à la fois le Pape et l'ordre nouveau établi en France.

A cette nouvelle, le premier Consul saisit cette plume qui, entre ses mains, ressemblait assez à une épée, et il lança cette troisième lettre, dont chaque phrase rend comme un son belliqueux.

Paris, 20 pluviôse, an XII (10 fév. 1804).

« Au citoyen ministre,

Je désire; citoyen ministre, que vous passiez une note à M. d'Hervas, par laquelle vous lui ferez connaître que je n'ai pu voir qu'avec indignation qu'un envoyé d'Espagne s'obstine à protéger M. de Coucy, ancien évêque de La Rochelle, et M. de Thémines, ancien évêque de Blois, rebelles au Pape comme au gouvernement, fomentant perpétuellement la discorde dans leurs anciens diocèses par des circulaires contraires à la fois à la religion et à l'État; que j'exige, qu'il envoie un courrier extraordinaire à Madrid pour demander leur arrestation et leur extradition en France ; que le premier Consul ne peut penser que Sa Majesté Catholique veuille

³ *Correspondance de Napoléon*, n°6796.

⁴ *Correspondance de Napoléon*, n°7376.

encourager, sous ce titre, la rébellion en France ; que cette condition serait d'autant plus extraordinaire qu'elle est contraire à tout traité et à la conduite de la France envers l'Espagne.

»Vous écrirez par le même courrier, extraordinaire qu'expédiera M. d'Hervas, au général de Beurnonville, qu'il parle dans ce sens au Prince de la paix; que je verrai par là si le ministère espagnol veut ou non vivre en bonne intelligence avec nous. Il lui dira que, s'il veut fomenter des troubles en France, il a affaire à un homme qui saura bien en porter en Espagne; que j'attends que ces deux hommes soient arrêtés, que leurs papiers soient saisis et qu'ils me soient livrés. Cependant, après beaucoup de difficultés, je pourrai consentir qu'ils ne soient point envoyés en France, si on veut les envoyer dans les présides espagnols d'Afrique.

» BONAPARTE »⁵

A cette troisième sommation, Charles IV et ses ministres prirent peur, et, pour éviter une guerre, dont on cherchait déjà des prétextes, ils firent emprisonner les deux prélats. Bonaparte parut se contenter de cette demi-satisfaction. En 1807, sur les instances de M.Émery et du cardinal Fesch, ils furent remis en liberté. Dès ce moment, les deux évêques, rendus plus prudents, cessèrent d'écrire des mandements et se contentèrent d'adresser, chacun dans son ancien diocèse, des lettres privées, mais souvent interceptées par la police. Bientôt, la guerre si injustement déclarée à l'Espagne les fit sortir de leur asile et les deux proscrits, au moins Monseigneur de La Rochelle, vinrent chercher un nouvel abri, dans la petite ville de Villar de Ollala, province de Cuenca, un peu plus au sud-est, de Madrid, mais toujours dans la Nouvelle Castille. Chassé, avec les habitants par les troupes impériales, il se réfugia dans les cavernes de la Peña del Cuervo, où nous le retrouvons en 1811-1814. Pendant quelque temps, il dut même gagner le Portugal.

Le retour des Bourbons fut pour Mgr de Coucy l'heure de la délivrance. Il revint à Paris en passant par Poitiers. Dans cette dernière ville, il avait donné rendez-vous à ses plus chauds partisans du Bocage vendéen. La conférence qu'il eut avec eux les laissa dans une grande incertitude et ils persévérèrent presque tous dans la résistance en dépit des conseils qu'il leur adressa plus tard.

Louis XVIII, qui négociait alors avec le Pape un nouveau Concordat, pria tous les évêques, jusque-là non démissionnaires ; de remettre entre ses mains cette démission si attendue. Avec plusieurs de ses collègues, Mgr de Coucy céda enfin et, en 1817, il était nommé par le roi à l'archevêché de Reims, devenu vacant par la promotion de Mgr de Talleyrand-Périgord, un autre opposant, à l'archevêché de Paris.

Il ne put prendre possession de son siège qu'en 1821, par suite des obstacles que rencontra, dans les Chambres françaises, le nouveau Concordat.

Mgr de Coucy avait alors 75 ans. Sa santé ne résista pas longtemps aux fatigues d'un laborieux ministère. Le 10 mars 1824, après une courte maladie, il s'éteignit à Reims et fut enterré dans sa cathédrale. M. l'abbé Moquant, vicaire général du diocèse, fut chargé de l'oraison funèbre du défunt. L'orateur avait un rôle délicat ; il s'en tira simplement en disant la vérité. C'est le seul éloge qu'on doive aux morts.

Il établissait donc que, dans la longue, résistance de Mgr de Coucy aux désirs du Pape, il y avait eu faute. Cette faute, l'orateur, en fils respectueux, l'atténue, mais l'affirme. Il en montre la réparation dans la soumission qui fut complète et méritoire.

Paris, le Poitevin.

⁵ *Correspondance de Napoléon*, n°7534.